

## NOTRE TERRITOIRE D'INTERVENTION

Notre territoire d'intervention se situe sur les communes suivantes : Bargemon, Ampus, Callas, Figanières, Châteaudouble, Montferrat, Comps, Le Bourguet, La Martre, Chateauvieux, Trigance, Brenon, Bargème, La Bastide



CONTACTEZ-NOUS  
04.94.76.67.54  
[bouenserenacasa@orange.fr](mailto:bouenserenacasa@orange.fr)

# Bouen Seren A Casa

## EHPAD Hors Les Murs

2 rue Aloïsi, 83830 Bargemon

Contact : 04.94.76.67.54



Nos partenaires



# A DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES EN PERTE D'AUTONOMIE



## QUI SOMMES-NOUS ?



L'EHPAD Hors Les Murs est porté par l'EHPAD Bouen Seren, en partenariat avec le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) de Bargemon.

Les personnes âgées sont accompagnées par une équipe pluridisciplinaire composée d'un médecin, d'un ergothérapeute, d'un psychologue, d'infirmiers libéraux et d'une infirmière de coordination.

## LE DISPOSITIF EN QUELQUES MOTS

Bouen Seren A Casa est un service d'EHPAD Hors Les Murs. Il s'agit d'une solution alternative à l'hébergement en institution en favorisant le maintien à domicile.

L'EHPAD Hors Les Murs permet de :

- Respecter vos choix de vie ;
- De bénéficier d'une aide nocturne en cas de besoin ;
- D'être orienté aux services d'urgences en cas de besoin ;
- D'améliorer la coordination entre les professionnels.



## L'INTÉRÊT DU DISPOSITIF

Accompagner les personnes âgées afin de :

- Faciliter le maintien à domicile ;
- Prévenir la perte d'autonomie ;
- Eviter les hospitalisations d'urgence ;
- Soutenir les aidants.



## NOS MISSIONS

- Coordonner les différents intervenants à domicile ;
- Apporter un soutien à la personnes âgée et à son entourage ;
- Soutenir les professionnels ;
- Fluidifier le parcours de santé et de soins et éviter les ruptures de prise en charge ;
- Anticiper les situations à risques et réduire les hospitalisations ;
- Installer un dispositif d'alerte et de téléconsultation entre le domicile et L'EHPAD Hors Les Murs.

## POUR QUI ?

- Le dispositif est destiné aux personnes âgées en perte d'autonomie (GIR 1 à 4) vivant à domicile.
- L'EHPAD Hors Les Murs apporte également un soutien aux familles et à l'entourage de la personne âgée. Il peut également intervenir en cas d'hospitalisation ou de maladie de l'aidant ou en cas de rupture sociale temporaire.
- Les professionnels peuvent également être accompagnés dans le cadre de ce dispositif.



## COMMENT INTÉGRER LE DISPOSITIF ?

La demande d'intervention est réalisée par téléphone ou par e-mail, à la demande de la personne elle-même, de l'entourage ou des professionnels de santé.

Lorsque le dossier d'admission est complété, l'admission se déroule en 3 étapes :

1. Analyse administrative et médicale du dossier ;
2. Rencontre à domicile entre la famille et l'équipe pluridisciplinaire de l'EHPAD Hors Les Murs ;
3. Entretien médical avec le médecin coordonnateur.

Au terme de ces étapes, un contrat et un projet personnalisé d'accompagnement et de soins sont établis.